

[marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT****Ville de Vence (06))**  
BP 9

06141 Vence Cedex

**RÉSULTAT DE MARCHÉ****Pouvoir adjudicateur**

ville de Vence  
Direction de la Commande Publique  
06140 Vence cedex  
, tél. : 04-93-58-41-38, télécopieur : 04-93-58-41-32, courriel : [commandepublique@ville-vence.fr](mailto:commandepublique@ville-vence.fr), adresse internet : <http://www.ville-vence.fr>

**Objet du marché**

Maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, de la poste et de la Fondation Emile Hugues.

**Caractéristiques****Type de procédure :**

Procédure adaptée - ouverte

**Critères de sélection retenus :**

1. Valeur technique (pondération : 60%)
2. Prix (pondération : 40%)

**Date de clôture :**

Mardi 18 février 2014 - 12:00

**Informations sur l'attribution du marché**

Marché attribué à un titulaire / organisme unique.

**Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué**

DONJERKOVIC ARCHITECTES , Mandataire du Groupement DONJERKOVIC ARCHITECTES DPLG-DSCESCHEMA/SP2I 83, rue Jean de Bernardy , 13001 , MARSEILLE , FRANCE.

**Informations sur le montant du marché****Montant (H.T.) :**

42900 euros

**Informations sur la sous-traitance**

Pas de sous-traitance.

**Autres informations**

Une fois signés, les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont considérés comme des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par la loi du 17 juillet 1978.

Ce droit de communication, dont bénéficient tant les entreprises non retenues que toute autre personne qui en fait la demande, doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale, protégé par les dispositions du II de l'article 6 de cette loi. Sont notamment visées par cette réserve, les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée, ainsi que toute mention concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ces clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution.

**Date d'envoi du présent avis**

26 mai 2014